

PROGRAMME DE FORMATION

Intitulé de la formation :

Devenir prestataire de Formation Professionnelle Continue déclaré dans le respect de la législation et des règles de qualité exigibles.

Objectifs de la formation :

Être capable de créer son organisme de formation, d'obtenir son Numéro de Déclaration d'Activité.

Être capable de délivrer une action de formation en respectant l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Être capable de répondre aux six critères du décret qualité du 30 juin 2015.

Être en capacité de remplir les 21 indicateurs de la base de données Datadock.

Être en mesure de choisir une certification qualité, de personnes ou de sociétés, reconnue par le CNEFOP.

Durée de la formation :

3 journées de 7,00 heures, soit 21,00 heures

Lieu de la formation :

CFS+

1, passage du Génie

75012 Paris

Journée 1

Matin :

- 1- Les motivations à devenir prestataire de formation.
- 2- Les prérequis : qualifications professionnelles, andragogie, spécialités de formation.
Comment justifier de ses qualifications : titres, diplômes, expérience professionnelle, VAE.
Connaître les spécialités de formation et leur identification dans le système de Formation Professionnelle Continue français et ses différents codes : ROME, NSF, FORMACODE.
- 3- Exercice : à l'aide de l'outil de recherche Formacode, identifier ses spécialités de formation par un code ROME, un code NSF et un FORMACODE.
- 4- Le cadre juridique et réglementaire de la Formation Professionnelle Continue.
Articles de lois, décrets, circulaires, et articles du Code du Travail.
Action de formation.
Règlement intérieur et représentation des stagiaires.
- 5- Exercice : rédiger son règlement intérieur.

Après-midi :

1- Le processus de conduite d'une action de formation

✚ Avant la formation :

- Analyse des besoins et adéquation de la formation au public formé ; Convention, contrat de formation, programme détaillé, devis, conditions générales de vente, règlement intérieur, engagements déontologiques, assurances professionnelles.
- Conception de la formation : modalités pédagogiques, d'accueil et de suivi des stagiaires. Livret d'accueil, convocations, tests de positionnement, contrôle des acquis à l'entrée et des acquisitions à la sortie, vérification des acquisitions en continu.

Journée 2

Matin : Vérification des connaissances acquises lors de la journée 1 et reprise du déroulé d'un processus de conduite d'une action de formation.

✚ Pendant la formation :

- Contrôle de l'assiduité des stagiaires. Feuilles d'émargement.
- Moyens matériels, pédagogiques et d'encadrement. Règles de sécurité. Locaux recevant du public. Facilités d'accès. Mobilité. Assurances.
- Qualification professionnelle et formation continue des formateurs et encadrants. Certifications et habilitations. Gestion des CV. Contrats de sous-traitance.

Après-midi :

✚ Après la formation :

- Informations sur la formation et les résultats obtenus.
- Indicateurs de performance. Bilan Pédagogique et Financier. Évaluation de la formation par les stagiaires et par le formateur. Enquêtes à chaud et à froid auprès des donneurs d'ordre et des financeurs publics et paritaires.

Journée 3

Matin : Vérification des connaissances acquises lors de la journée 1 et reprise du déroulé d'un processus de conduite d'une action de formation.

✚ La démarche qualité en Formation Professionnelle Continue.

- Le contexte des obligations de contrôle qualité et de contrôle du service fait.
- Les fondamentaux de la démarche qualité. Le PDCA, le triangle Qualité, Coûts, Délais, la matrice SWOT, les matrices SMART et CAMÉRA. Le pilotage et les tableaux de bord.

✚ Les 6 critères qualité du décret N° 2015-790 du 30 juin 2015. Article R6316-1.

Après-midi :

- ✚ Comment répondre aux 21 indicateurs de la base de données Datadock.
- ✚ Les catalogues de référence des financeurs publics. Article R6316-2.
- ✚ Le rôle du CNEFOP. Article R6316-3.
- ✚ Les référentiels qualité généralistes et spécialisés reconnus par le CNEFOP comme répondant aux 6 critères de l'article R6316-1 du décret du 30 juin 2015
- ✚ Vérification des acquisitions des trois journées de formation.

- ✚ Évaluation de la formation.